

Responsabilité :

Le Foyer Rural ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de détériorations, pertes, vols, ou des dommages dont pourraient être l'objet les œuvres, du dépôt au retrait.

Il appartiendra aux exposants de se garantir s'ils le jugent opportun auprès de la compagnie d'assurance de leur choix.

Vente :

Aucun pourcentage ne sera prélevé sur la vente des œuvres exposées, un responsable de l'exposition sera habilité à recevoir les produits de la vente qui seront remis à l'artiste lors du retrait des œuvres.

Vernissage :

Il aura lieu le **vendredi 21 octobre à 18h30** avec la remise des prix suivi du vin d'honneur.

Distinctions :

Un jury compétent désignera les lauréats et leur décision sera sans appel.

Grand Prix du Salon Peinture – Prix de la Mairie:	200 €
Grand Prix du Salon Sculpture – Prix de la Mairie :	200 €
Prix du Salon Peinture – Prix du Foyer Rural :	150 €
Prix du Salon Sculpture – Prix du Foyer Rural :	150 €
Diplômes, médailles	

Les lauréats des «Grand Prix du Salon » et du « Prix du Salon », peinture et sculpture, pourront exposer l'année suivante avec la mention « hors concours»

L'exposition sera ouverte :

Du **samedi 22 octobre au mardi 1er novembre de 14h à 18h.**

La participation à ce salon implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Retrait :

Les œuvres pourront être retirées **le mardi 1^{er} novembre à partir de 16h et le mercredi 2 novembre de 9h30 à 12h.**

Afin d'éviter toute possibilité de vol, veuillez récupérer vos œuvres en présence d'un responsable du Foyer Rural en étant muni de la fiche de retrait qui vous sera exigée.

Récapitulatif :

- ❖ Inscription avant le 7 octobre.
- ❖ Dépôt des œuvres : dimanche 16 octobre de 14h à 18h et
lundi 17 octobre de 9h30 à 12h et de 14h à 18h
- ❖ Vernissage : le vendredi 21 octobre à partir de 18h30
- ❖ Retrait des œuvres : mardi 1er novembre à partir de 16h et
mercredi 2 novembre de 9h30 à 12h